



Monsieur Thibaut GUIRAUD  
Maire de La Rochelle  
Hôtel de ville  
B.P. 1541  
17 086 La Rochelle Cedex 2

La Rochelle le 19 novembre 2025

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h du mardi 25 novembre au lundi 8 décembre 2025 pour l'ensemble des personnels de la Petite enfance et des Parentalités

Monsieur le Maire,

Depuis octobre 2024, nous alertons la municipalité sur la nécessité d'améliorer l'attractivité des postes en crèche municipale. Malgré nos nombreuses relances, aucune décision concrète n'a été prise à ce jour.

Pourtant, la situation devient alarmante :

- Postes vacants et chute des candidatures, aggravées par la concurrence du secteur hospitalier ;
- Contrats précaires renouvelés au mois le mois, sans perspectives ;
- Équipes épuisées, sous-effectifs récurrents, qualité d'accueil fragilisée pour les enfants et leurs familles.

Au niveau national, le gouvernement maintient son refus d'accorder le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) au secteur non hospitalier.

Localement, la Ville n'a toujours pas statué sur le bonus attractivité – une mesure nationale, financée aux deux tiers par la CAF, déjà appliquée avec succès dans de nombreuses collectivités et indispensable pour faire face à la crise profonde du secteur.

Nous souhaitons également être très clairs sur un point :

Nous sommes évidemment favorables à une amélioration des revenus pour tous les agents municipaux. Cependant, nous ne partageons pas le projet de création d'une prime pour les électromécaniciens que la collectivité envisage de mettre en place. Contrairement au bonus attractivité, cette prime serait intégralement financée par la Ville, s'inscrirait dans une logique locale et accentuerait les inégalités entre filières, notamment au détriment de celles majoritairement féminisées comme la Petite Enfance. De plus, l'écart de rémunération avec le secteur privé est tel que la prime envisagée pour les électromécaniciens ne serait pas suffisante pour améliorer réellement l'attractivité ou favoriser les recrutements.

Il ne saurait donc être question de mettre en parallèle ces deux dispositifs, qui n'ont ni la même nature, ni le même financement, ni le même objectif.

Par ailleurs, un nouveau référentiel qualité devait entrer en vigueur en juillet 2025, censé améliorer les pratiques professionnelles. Or, aucune ressource humaine ou financière supplémentaire n'est prévue pour accompagner son application. Un document théorique qui risque surtout d'alourdir encore les responsabilités des équipes, déjà fortement sollicitées, sans leur donner les moyens indispensables.

La question de la formation est tout aussi préoccupante : la création envisagée d'un nouveau titre professionnel ne doit pas conduire à un affaiblissement du niveau de qualification. Réduire les exigences ou les heures de formation reviendrait à fragiliser encore plus la qualité de l'accueil.

Nous alertons également sur les conséquences du jour de carence et de la perte de 10 % du salaire en cas d'arrêt maladie, alors même que les agents sont exposés quotidiennement aux maladies infantiles. Les troubles musculo-squelettiques sont fréquents et entraînent des reclassements précoces, voire des départs anticipés.

Enfin, la Petite Enfance, filière très féminisée, demeure sous-valorisée. Il est urgent que les décisions locales prennent en compte cette réalité au lieu d'accentuer les écarts entre professions.

Nous demandons :

- Une prise de décision rapide concernant l'attractivité du secteur ;
- Un calendrier clair de mise en œuvre ;
- L'ouverture d'un groupe de travail sur la revalorisation des métiers et la sécurisation des contrats ;
- Le recrutement majoritaire d'auxiliaires de puériculture (60 % diplômés / 40 % qualifiés) ;
- L'abrogation de l'arrêté du 29 juillet 2022 autorisant le recrutement de personnels non qualifiés auprès des enfants ;
- L'attribution du CTI, une réelle catégorie B pour les auxiliaires de puériculture et une réelle catégorie A pour les éducateurs et éducatrices de jeunes enfants ;
- Une amélioration du taux d'encadrement (1 pour 5 enfants en 2027 puis 1 pour 4 en 2030) ;
- La prise en compte de la pénibilité par des jours de sujétions particulières.

Sans action rapide, la qualité de l'accueil, la motivation des équipes et la continuité du service public continueront de se dégrader.

La reconnaissance des métiers de la Petite Enfance est urgente et indispensable.

Dans le cadre de ce préavis de grève, nous sollicitons un rendez-vous avec Monsieur le Maire afin d'échanger directement sur ces points et d'envisager des solutions concrètes.

Nous déposons ce préavis de grève de 0h à 24 h pour les journées du 25, 26, 27, 28, 29, 30 novembre 2025 et les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2025 pour les agents titulaires et non-titulaires de la direction de la petite enfance et des parentalités.

Le secrétaire général du syndicat CGT

Copies : M. Benjamin Thockler DGA, M. Laurent Sédilleau – DRH, M. Aurélien Socha Directeur de l'éducation, Mme Adeline Bernard Directrice de la Petite Enfance et des Parentalités